

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-022
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

Objet : Vœu de la Commune concernant la création d'une conférence intercommunale du logement

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Conférence intercommunale du logement a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logement au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et les réservataires et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

Il s'agit d'un nouveau dispositif mis en œuvre à l'échelle de l'EPCI, avec une co-présidence de la Préfecture et de la Présidence de la Communauté de Communes.

Ceci étant exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitat,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, portant compétence partielle en matière de politique de l'habitat et du logement,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE FORMULER un vœu en faveur de la création de cette CIL sur le territoire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI